

LAÏCITÉ :

REPRENONS

L'OFFENSIVE !

**Pour l'arrêt du
financement et
la nationalisation
de l'enseignement
privé**

**Contre les
récupérations
politiques
racistes et
islamophobes**

**Pour le
respect plein
et entier
de la loi
de 1905**

éducation
Sud
Union
syndicale
Solidaires

Les conquêtes laïques sont les nôtres !

La laïcité est un principe pour lequel se sont battues des générations de militant·es du progrès social. Les lois laïques de la IIIe République, sont le résultat d'un compromis : entre celles et ceux qui voulaient avant tout une offensive contre le cléricisme et la religion, et celles et ceux qui souhaitaient préserver les institutions de l'influence de la religion. Le résultat en fut notamment la loi de 1905, qui instaure la séparation des Églises et de l'État, et garantit à toutes et tous la liberté de croire ou de ne pas croire. Il s'agit d'un acquis fondamental de la construction de l'école publique. Ce principe a été précisé à plusieurs reprises, notamment par la loi de 2004, stipulant que « le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit ». Précisons qu'encore aujourd'hui, la loi de 1905 n'est pas appliquée partout, et notamment en Alsace-Moselle, qui n'étaient pas sur le territoire français au moment de son adoption, ni dans certains territoires ultra-marins issus de la colonisation. SUD éducation réclame l'extension de la loi de 1905 à l'ensemble des territoires qui n'en bénéficient pas.

C'est notre camp social qui s'est battu pour la laïcité, pas celui de ce gouvernement au service des capitalistes. Pour SUD éducation, la loi de 1905 doit être défendue pleinement et entièrement. C'est bien l'État et les institutions qui doivent être défendues contre l'intrusion de la religion, et non les individus. Les conquêtes laïques sont les nôtres, elles n'appartiennent pas aux réactionnaires !

SUD éducation revendique toujours l'abrogation du concordat en Alsace-Lorraine et l'application des lois laïques sur l'ensemble du territoire.

SUD éducation se prononce toujours fermement :

-contre l'interdiction faite aux mères portant un signe religieux d'accompagner des sorties scolaires

-contre l'extension de la loi de 2004 à l'université

Combattre le retour du catholicisme d'État

Mise en avant de son éducation chez les Jésuites, admiration pour Paul Ricoeur... Macron avait bien mis en scène pendant sa campagne son inscription dans la foi chrétienne. Depuis, son pèlerinage à Lourdes et sa visite auprès du pape montrent qu'au plus haut sommet de l'État, le principe de séparation avec l'Église catholique n'est pas sans ambivalence. Plus récemment, plusieurs événements sont venus confirmer cette alliance de fait du gouvernement avec l'Église catholique. D'une part, le refus de Darmanin de condamner le président de la Conférence des évêques de France suite à ses déclarations sur le fait que le «secret de la confession» concernant les violences sexuelles envers les enfants était supérieur aux lois de la République. D'autre part, la visite du premier ministre auprès du pape, le 18 octobre, se soldait par un tweet dans lequel il évoquait «le lien millénaire, au point d'être qualifié de filial, avec l'Église catholique».

Son ministre de l'Éducation n'est pas en reste. Il cherche absolument à se donner une image de grand laïc, mais en réalité ses liens avec les milieux catholiques conservateurs sont connus, à

commencer par SOS éducation, association qui s'était illustrée, dans la continuité de la Manif pour Tous, dans sa lutte contre les ABCD de l'égalité. Jean-Michel Blanquer s'est aussi illustré par le soutien qu'il a apporté à la Fondation pour l'école et Espérance banlieues, dirigées par des proches de la mouvance catholique intégriste. Toujours au sein de son ministère, la secrétaire d'État Nathalie Elimas était également partisane de la Manif pour Tous. La laïcité, pour le gouvernement, est moins importante que la valorisation de l'identité chrétienne de la France. Plus que jamais, il est nécessaire de réaffirmer le principe de séparation des Églises et de l'État.

Reprendre l'offensive pour la laïcité, c'est commencer par dénoncer ces compromissions. Car il ne faut pas se leurrer : le gouvernement ne défend pas la laïcité, il défend l'alliance historique des capitalistes avec le catholicisme, pour mieux chasser sur les terres de l'extrême droite en cette période d'élections présidentielles.

Ne laissons pas Blanquer faire de la laïcité un outil de stigmatisation et de répression !

La conception qu'a Blanquer de la laïcité se résume en deux points :

- D'une part un dévoiement, largement partagé par une large frange de la sphère politique, qui consiste à stigmatiser de manière systématique la population musulmane ou considérée comme telle.
- D'autre part une manipulation qui lui permet de mettre en cause le travail et la probité d'une partie des personnels qui lui sont hostiles, en les accusant de refuser les valeurs de la République, à

Petite chronologie des propos islamophobes de Blanquer

Septembre 2019 : Blanquer déclare que «le fondamentalisme islamiste dans certains territoires a fait que certaines petites filles vont à l'école le plus tard possible», ce qui a d'ailleurs été contredit par un rapport de la DEPP d'août 2019. Dans la foulée, il condamne une affiche de campagne la FCPE présentant une maman voilée.

Octobre 2019 : Blanquer refuse de dénoncer à l'agression par un élu RN d'une mère voilée accompagnant une sortie au Conseil régional de Franche-Comté. Refusant toute condamnation, il avait expliqué que selon lui «le voile n'est pas souhaitable dans notre société».

Septembre 2021 : Blanquer fait publier une série d'affiche, moquées par toute la profession, intitulées «c'est ça, la laïcité». Ces affiches associent phénotypes, prénoms et appartenance religieuse supposée, dans un pur registre colonial. Elle présente l'immigration comme une menace au vivre-ensemble, et la laïcité comme un remède à ces fractures supposées.

Blanquer menace les personnels

Le ministre Blanquer utilise sa vision dévoyée de la laïcité pour mettre en cause toute une partie des personnels de l'éducation. Récemment encore, dans ses déclarations au CNAM, Blanquer a diffamé et menacé les personnels, en disant qu'une partie de ceux-ci ne respectent pas les valeurs de la République, à commencer par la laïcité, et en sous-entendant que certain-es devraient "sortir du métier", et qu'il pourrait y avoir des mesures sur le plan de la "gestion de la carrière des personnes".

Ce discours s'inscrit dans la droite lignée du rapport Obin, mis en musique en cette année 2021-2022 dans le cadre du plan de formation des enseignant-es sur la laïcité, et dont l'angle principal, plus que la promotion de la laïcité, est une chasse aux sorcières contre les «islamo-gauchistes» qui gangrèneraient supposément les INSPE et les universités.

Pour SUD éducation, cette chasse aux sorcières doit cesser immédiatement. Les personnels de l'Éducation sont bien les premier-es à défendre au quotidien les valeurs de la République, dont la laïcité, et non les fossoyeurs de l'école publique, comme l'est ce gouvernement.

La lutte pour la nationalisation de l'enseignement privé, une lutte toujours d'actualité

La concurrence entre l'enseignement public et l'enseignement privé est un débat vieux comme l'école publique. Il est toujours d'actualité ! Dans un certain nombre de départements, la concurrence de l'enseignement privé est telle qu'il n'y a parfois tout simplement pas d'école publique dans la commune. En Bretagne par exemple, 42% des enfants sont scolarisés dans l'enseignement privé catholique. Ailleurs, qui n'a pas connu tel·le ou tel·le élève quittant l'école publique pour aller s'inscrire dans l'école privée voisine ? Le dualisme scolaire provoque objectivement une inégalité face à l'éducation, autant que la promotion de l'enseignement religieux.

Et pour cause : l'école privée est, depuis la loi Debré de 1959, largement financée par l'État, qui organise ainsi sa propre mise en concurrence. Le projet de loi Savary de 1984, qui avait déclenché des manifestations importantes en faveur de l'école dite «libre», a fait long feu. Depuis, aucun gouvernement n'a tenté de remettre en question l'existence de ce dualisme scolaire qui met en

cause l'égalité de toutes et tous les élèves face à l'éducation.

Pire encore, aujourd'hui, le ministre Blanquer accentue cette politique en faveur de l'enseignement privé. Les lois de finance successives favorisent toujours davantage l'école privée, dont le budget augmente plus vite que celui de l'enseignement public. Récemment, plusieurs établissements privés ont pu intégrer les expérimentations en cours liées à la réforme de l'éducation prioritaire.

Pour SUD éducation, il est plus que jamais temps de reprendre le débat sur la fin du dualisme scolaire :

- en mettant fin au financement public de l'enseignement privé
- en nationalisant l'enseignement privé, sans indemnité ni rachat, et en transférant ses personnels dans les corps correspondants de l'enseignement public

L'enseignement privé en quelques chiffres (loi de Finances 2022) :

Une part importante...

- 7 996 000 000 €,
- 10,5% du budget de l'enseignement scolaire

...en augmentation : le budget de l'enseignement privé sous contrat augmente plus vite que celui du public

- 1er degré public +2,32%
- 2d degré public de +1,51%
- Privé sous contrat +3,21%

